

Date de dépôt : 15 décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Esther Hartmann :
Carrefour-Rue : existe-t-il une solution pour reloger durablement
les personnes qui vont bientôt être à nouveau sans abri ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Carrefour-Rue est une association privée d'action sociale auprès de personnes sans abri et démunies qui propose, entre autres, des logements modestes à des personnes qui se trouvent sans abri.

Ces personnes tentent alors de retrouver une place dans la société et bénéficient alors de l'apport d'une forme de vie collective et d'un accompagnement ciblé sur des besoins très spécifiques liés à une population vivant dans une très grande précarité.

A la fin de cette année, 15 studios qui étaient mis généreusement à disposition par les HUG vont disparaître. Carrefour-Rue ne dispose plus de solution de rechange pour ces personnes.

Les habitants vont donc se trouver à nouveau à la rue dans des conditions très précaires. Tout le travail et l'investissement qui a été mis dans divers projets vont donc être anéantis.

Ma question est la suivante :

Existe-t-il une solution pour reloger durablement ces personnes qui vont bientôt être à nouveau sans abri ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En vertu de la loi 9902 relative à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des subventions versées aux organismes œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale et sur leur financement, l'Association Carrefour-Rue est subventionnée, depuis le 1^{er} janvier 2008, uniquement par la Ville de Genève. Les questions liées au dimensionnement du dispositif de prise en charge sont traitées par la coordination des lieux d'accueil d'urgence placée sous la responsabilité du service social de la Ville de Genève.

Cela étant, l'Etat de Genève s'assurera auprès de la Ville de Genève que des solutions puissent être trouvées pour chaque situation individuelle.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER